

Autorisation Parentale

Je soussigné(e) _____

demeurant à _____

autorise ma fille / mon fils (1) : _____

à participer aux journées sports indoor organisées par Bazsports et déclarent autoriser mon enfant à rester dans l'enceinte du complexe.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement et des conditions de la journée.

Je m'engage également à ce que ma fille/mon fils ne possède aucune contre-indication à la découverte des activités énumérées ci-dessus.

Horaires de la journée : 9h-17h30

Fait à _____

Le ___/___/20___

Signature des parents :

Pièces obligatoires à joindre avec le dossier :

- 1 fiche sanitaire complétée
- 1 attestation d'assurance extra-scolaire de l'enfant
- L'autorisation parentale (au-dessus) et règlement signée
- Participation financière de 25€ ou 22.5€ (si membre)

L'absence d'un document ou d'une signature entraînera l'annulation de l'inscription.



DOSSIER D'INSCRIPTION JOURNEES SPORTS INDOOR POUR LES 7 A 14 ANS

Lundi 23 décembre

Lundi 30 décembre

Le dossier doit parvenir obligatoirement complet avant le début de la journée

- Dossier d'inscription
- Fiche sanitaire
- Attestation assurance
- Autorisation pour mineur
- Financement

Nom : _____

Prénom : _____ Age : _____

BAZSPORTS

17 Rue d'Athis

61100 Flers

Tél : 02.50.45.05.84 ou 06.23.61.64.38

E-mail : complexe@bazsports.fr



Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____ Lieu de naissance : _____

Adresse complète : _____

Tél : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Portable des parents : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Adresse Mail : _____

Vous avez l'impossibilité de récupérer votre enfant le midi : (Cocher la case correspondante). Dans ce cas, votre enfant pourra manger dans les locaux sous la surveillance d'un animateur. Néanmoins, le repas devra être fourni par les parents.

Restera le midi

REGLEMENT

Préambule :

- L'organisation des journées sports indoor nécessite de la part des participants, d'un certain nombre de principes et de modalités.

Article 1 : Descriptif de l'atelier

- Les participants seront amenés à suivre des ateliers de découverte et d'initiation à différentes activités de loisirs et de sports comme le foot 5, le padel, le padbol, le trampo park, le tennis de table, le tchoukball ...

Article 2 : Assiduité

- La journée débutera pour le matin à 9h pour se terminer à 12h. En ce qui concerne l'après-midi les activités commenceront à 13h30 pour se clôturer à 17h30..

- Les participants devront respecter les animateurs qui encadreront les activités. Les intervenants se réservent le droit d'exclure les personnes ne respectant pas le règlement ou en cas de faute grave.

- Les absences à une ou plusieurs activités doivent être précisées et justifiées en amont.

- L'équipe Bazsports se réserve le droit d'annuler une activité en cas de force majeure mais cette dernière sera remplacée par une autre.

- Bazsports ne fournit pas de repas le midi. Néanmoins, un goûter sera proposés aux participants.

- Les parents ou le responsable légale doivent impérativement récupérer les enfants à la fin de la journée, Bazsports ne peut en aucun cas être tenu responsable au-delà et en dehors des heures énumérées précédemment.

- En cas d'autorisation à un tiers de récupérer l'enfant, les parents doivent avertir par écrit ou par téléphone **Bazsports au 02.50.45.05.84 ou 06.23.61.64.38**

Article 3 : Respect des locaux

- Il est impératif que les participants respectent le complexe, ses équipements et son matériel.
- Les personnes n'ayant pas une tenue adéquate ne seront pas admises (tenue de sport et basket).
- Toutes dégradations feront l'objet de poursuites.

Article 4 : Assurances

- Les participants devront être couverts par leurs propres organismes d'assurance.
- La responsabilité de Bazsports ne pourra être retenue en cas de perte, de vol ou de détériorations des effets personnels des participants.

Article 5 : Droit à l'image

- L'association utilisera à titre gracieux sur différents supports (presse, film, web,...) la ou les images/vidéos des participants sauf en cas de refus par écrit de votre part.

Article 6 :

- En cas d'accident, les responsables sont habilités à faire le nécessaire pour que le participant bénéficie rapidement des soins appropriés et feront appel aux services d'urgence qui jugeront de la conduite à tenir et s'assureront que les parents soient prévenus dans les meilleurs délais.

Le contractant s'engage à respecter le présent règlement dès la signature.

Fait à _____

Le ____/____/20____

Signature des parents (pour les mineurs)

Avec la mention « Lu et Approuvé »

Signature du participant

Avec la mention « Lu et Approuvé »